

Concours International et Championnat de Belgique de Bûcheronnage 2018

Les samedi 15 et dimanche 16 septembre 2018 à Ster-Francorchamps.

Règlement JUNIOR

Participants

Le concours est ouvert à tous les candidats quelle que soit leur profession ou leur nationalité. Les candidats mineurs d'âge doivent toutefois joindre à leur demande de participation une autorisation signée de leurs parents ou tuteurs ; cette autorisation contiendra en outre une décharge de responsabilité de l'ASBL «Attractions Forestières et Touristiques de Francorchamps», la déchargeant de toute responsabilité et renonçant à exercer quelque recours que ce soit contre cette dernière. La signature des parents/tuteurs sera légalisée par le bourgmestre de la commune de leur lieu de résidence.

Une catégorie DEBUTANT sera mise en place.

Entrant dans la catégorie DEBUTANT :

- Toute personne n'ayant pas atteint l'âge de 21 ans le jour du concours
 - Les Champions de Belgique « junior » des années précédentes ne peuvent participer au concours.
- Les 3 premiers des éliminatoires « junior » seront d'office en finale pour le Championnat « junior »
- En cas de litige, seul le comité organisateur décidera dans quelle catégorie (débutant ou professionnelle) le concurrent sera inscrit.

Participation au frais

Ce droit est payable au compte BE08 0682 0079 8313 de « Attractions Forestières et Touristiques » à Francorchamps et reste acquis au comité organisateur en cas de forfait du concurrent.

Le montant de ces frais est de **15,00€** pour les engagements nominatifs régulièrement rentrés et surtout au plus tard le **1 mois avant le concours.**

Le paiement des frais de participation fait office d'inscription officielle.

Programme des épreuves.

Les épreuves sont réparties sur 2 journées :

--Le samedi 15/09/2018 : manche éliminatoire dans les bois de la propriété de Laminne - abattage et cubage

Les autres épreuves sur le site du Domaine Francopole (ancienne ferme de Harze) route de la Ferme de Harze 390 (Adresse GPS : route du Cronchamps,390) 4970 Ster-Francorchamps .

Remise des dossards à 8h30 sur le site du Domaine Francopole (ancienne ferme de Harze)

-Le dimanche 16/09/2018 : épreuves finales, sur le site du Domaine Francopole (ancienne Ferme de Harze) route de la ferme de Harze 390, (Adresse GPS : route du Cronchamps,390) 4970 Ster-Francorchamps 4970 Ster-Francorchamps .

Remise des dossards à 9h00 sur le site du Domaine Francopole (ancienne ferme de Harze)

En cas de nécessité, le comité organisateur se réserve le droit de répartir les épreuves sur plusieurs journées. Dans ce cas, les concurrents seront informés en temps utile, des modifications survenues.

Si, par suite de circonstances particulières le championnat ne pouvait se dérouler, les concurrents obtiendraient le remboursement du droit de participation déjà acquitté. Ils ne pourraient en aucun cas prétendre à une indemnité quelconque ou à quelque titre que ce soit. Lorsqu'un concurrent est appelé au départ d'une épreuve, **s'il ne se présente pas, il sera éliminé pour l'épreuve en question.**

Matériel à utiliser par les concurrents.

Chaque concurrent doit disposer d'une ou plusieurs tronçonneuses, d'une cognée, d'une scie à main, d'une masse ou d'un merlin, de coins ainsi que des outils nécessaires aux épreuves. Les épreuves doivent être disputées sans l'aide d'une tierce personne sauf pour les épreuves où une aide serait prévue par le règlement.

Tronçonneuses.

Ne sont admises que les tronçonneuses à manier par une seule personne. Les griffes adaptées aux tronçonneuses sont autorisées mais leur longueur d'attache est limitée à 5 cm. Au cours d'une même épreuve, deux tronçonneuses au maximum sont autorisées à condition qu'elles soient de la même marque. Le départ des épreuves est donné moteur arrêté. Avant les épreuves, les concurrents peuvent cependant faire chauffer les moteurs dans un endroit qui leur sera désigné. Le frein de chaîne est obligatoire pour toutes les tronçonneuses. Selon l'épreuve ces machines peuvent être d'origine ou modifiées au niveau Moteur. (voir règlement de chaque épreuve). **Cette règle ne concerne pas le guide. Mis à part un raccourcissement dudit guide, aucune autre modification ne peut y être apportée.**

Un contrôle sera effectué par le jury.

Si le guide ne respecte pas les conditions, le candidat sera exclu de l'épreuve.

Cognées.

Le poids des cognées n'est pas imposé.

Assurance.

Les concurrents doivent être personnellement assurés en responsabilité civile au travers d'une police souscrite auprès d'une Compagnie d'assurance agréée. Les concurrents feront leur affaire personnelle de la souscription de cette police d'assurance à l'entière décharge de l'organisateur du concours et sans aucun recours contre lui.

En aucun cas l'ASBL «Attractions Forestières et Touristiques de Francorchamps» ne pourra être tenue responsable de quelque accident, blessure, dommage que ce soit, corporel ou incorporel, matériel ou non, direct ou indirect, résultant ou pouvant résulter de la participation au concours ou de la simple présence sur les lieux du concours.

De ce fait, l'organisateur du concours ne pourra en aucune circonstance être tenu de répondre ou d'indemniser un dommage subi par un participant lors des épreuves, de la remise des prix ou des festivités de clôture du concours, tout participant renonçant dès et par son inscription, irrévocablement, sans exception ni réserve, à exercer un quelconque recours contre l'ASBL « Attractions Forestières et Touristiques »

Scie à main.

Il s'agit de scies à main à utiliser par une seule personne sauf pour les épreuves où un autre type de scie est expressément prévu.

Autre outils et divers.

Pas de limitation. Les chaussures de travail couvrant la cheville avec pointe d'acier sont obligatoires pour toutes les épreuves. Les coquilles sont obligatoires pour les épreuves à la tronçonneuse. Le pantalon de sécurité est obligatoire.

Manquement : 100 points par épreuve.

Classement des épreuves.

1. Epreuves éliminatoires :

Les épreuves éliminatoires se dérouleront le samedi 15 septembre 2018 sur le site du Domaine Francopole (ancienne ferme de Harze) route de la ferme de Harze 390 (Adresse GPS : route du Cronchamps, 390) 4970 Ster-Francorchamps.

Remise des dossards à 8h30 sur le site du Domaine Francopole (ancienne ferme de Harze).

L'abattage (sans pelage) se déroulera dans la propriété de LAMINNE (à proximité du domaine Francopole).

Il sera établi un classement de tous les concurrents ayant participé à toutes les épreuves éliminatoires en totalisant les résultats obtenus dans chacune des épreuves. Sont sélectionnés pour les épreuves finales les 10 premiers des éliminatoires.

2. Epreuves finales

Les épreuves finales se dérouleront le dimanche 16 septembre 2018 sur le site du Domaine Francopole (ancienne ferme de Harze) route de la ferme de Harze 390 (Adresse GPS : route du Cronchamps, 390) 4970 Ster-Francorchamps.

Remise des dossards le samedi 15 septembre à 18h00 sur le site du Domaine Francopole (ancienne ferme de Harze)

Le classement final est obtenu en additionnant pour chaque concurrent, les points obtenus pour chacune des épreuves finales auxquels seront ajoutés la $\frac{1}{2}$ des points obtenus lors des éliminatoires.

Le premier candidat de nationalité Belge le mieux classé sera sacré « CHAMPION DE BELGIQUE 2018 ».

En cas d'ex-aequo pour le titre de champion, il sera procédé à une ou plusieurs épreuves pour départager les candidats.

Les autres cas d'ex-aequo donneront lieu à un partage égal des prix. S'il s'agit d'objets indivisibles, ceux-ci seront attribués par un tirage au sort.

Jury.

Le jury est composé :

- a) des Ingénieurs des Eaux et Forêts ou de leurs délégués.
- b) de deux représentants du comité organisateur, ou plus selon la nécessité.

Contestations.

En cas de contestations concernant la cotation d'une épreuve, la réclamation doit être remise par écrit, immédiatement après celle-ci, au président du jury. Le jury est seul habilité à décider de la suite à y donner. Ses décisions sont sans appel. Par le fait de sa participation, le concurrent s'engage à se soumettre aux décisions du jury. En cas de contestation due à une erreur ou à une possibilité d'interprétation différente de texte français, néerlandais et allemand du présent règlement, le texte français sera seul pris en considération.

Prix.

Le concours international est doté de prix et primes offerts par les firmes commerciales, personnes et organismes divers.

Dispositions générales.

Dans les enceintes réservées aux épreuves ne peuvent se trouver que les membres du jury, les commissaires de l'épreuve, les concurrents, les membres du comité organisateur et les personnes dûment autorisées par ce comité. En cas de panne ou bris de machine et d'outils au cours d'une épreuve, le concurrent peut-être autorisé à réparer ou remplacer l'outil ou la machine défailante par une autre. Le comité organisateur se réserve le droit de modifier tout point du règlement ou de prendre toutes mesures non prévues en vue d'assurer le bon déroulement des épreuves.

Complément d'informations au règlement général :

Procédure de départ et de fin pour chaque épreuve :

Starter départ : Prêt-Go : le chronomètre démarre. Si le concurrent n'est pas présent ou en retard, l'épreuve se déroulera sans lui.

Le concurrent sera donc éliminé de cette épreuve.

Fin de l'épreuve : le concurrent s'écarte de 2 mètres et n'intervient pas. Il devra attendre le résultat du juge. Le résultat sera transcrit sur une fiche de cotation. Cette fiche sera cosignée par le concurrent et par le juge.

SI INTERVENTION DU CONCURRENT : 200 PTS de pénalités.

Si autres contestations, voir règlement paragraphe « contestations »

EPREUVES ELIMINATOIRES DEBUTANTS

Samedi dès 9 heures : épreuve 1, dans les bois de la propriété de LAMINNE (à proximité du domaine Francopole).

Dès 14 heures : épreuves 2, 3 et 4, sur le site du Domaine Francopole (ancienne ferme de Harze) route de la ferme de Harze 390, 4970 Ster-Francorchamps .

Epreuve 1 : Abattage en forêt (max 4000 points).

Cette épreuve débutera le samedi à 9h00

Chaque concurrent doit abattre un épicéa qui lui est désigné par le sort. La direction de chute est choisie par le concurrent. Néanmoins, deux bois abattus ne peuvent se croiser. La direction de chute est matérialisée par un piquet planté à **X** mètres du pied de l'arbre.

Le travail comporte l'abattage et l'ébranchage tels que ces travaux se pratiquent en forêt. Le concurrent doit mesurer la longueur de **X** mètres sur laquelle il procède à l'ébranchage à la main ou à la machine. L'abattage se fait à l'aide d'une scie à moteur, tout autre outil ne peut comporter de moteur. Le tire-fond est souhaité. Pendant la durée de l'épreuve, le concurrent doit travailler seul sans aucune aide extérieure, moteur arrêté avant le départ.

La chute de l'arbre peut être dirigée avec une fourche ou des coins. Ni le pied, ni la souche ne peuvent être redressés après la chute, exception est faite pour les hanches du tronc abattu qui seront redressées de telle sorte que leur forme devienne la plus cylindrique possible (ne pas tailler en pointe). Les 2 points (X) seront précisés avant l'épreuve.

L'ébranchage se fait dans la même optique.

Le travail est chronométré par les commissaires et le temps est traduit en point.

Sera éliminé :

1. Tout concurrent qui abattra un arbre autre que celui qui lui est attribué.
2. Tout concurrent convaincu de fraude ou tentative de fraude.
3. Le concurrent se présentant en retard au départ de l'épreuve.
4. Le concurrent qui ne reste pas en permanence auprès de son arbre jusqu'à la dernière cotation.
5. Tout concurrent qui coupera en plusieurs parties son tronc.

Pénalisation :

1. Durée du travail : 2 points par seconde.
2. Ecart par rapport à la direction : 1 point par centimètre d'écart avec maximum 500 points (mesure prise à partir du piquet repère (calibré et fourni par l'organisateur) à l'écorce du tronc, la plus rapprochée de ce piquet).
3. Ebranchage : 15 points par branche mal coupée sur la longueur imposée (chicots ou tronc blessé)
4. Redressement du pied de l'arbre abattu : 0 à 200 points suivant la décision du jury.
5. Souche non-conforme (le réajustement de la souche est interdit après l'abattage)
 - a) souche hors niveau 10 points par centimètre – tolérance de 2 cm.
 - b) cassure : 10 points chaque fois.
 - c) souche trop haute 10 points par cm. Des précisions seront données avant l'épreuve.
6. Tronc trop court 5 points par cm.

Epreuve 2 : Connaissance des diverses essences

Le candidat est mis en présence d'échantillons de feuilles ou aiguilles de mêmes essences ainsi que des fruits et semences. Le concurrent doit établir la concordance parmi les éléments proposés d'une même essence. 10 essences en 3 minutes.

Cotation : 20 points par essence reconnue.

Epreuve 3 : Découpe à la scie à la main

La durée de l'épreuve est limitée à 3 minutes : 2 minutes pour le gros bout et 1 minute pour le fin bout. Le concurrent doit découper le plus grand nombre possible de rondelles entières. Chaque concurrent disposera d'une perche d'une certaine longueur et d'un diamètre de 14/15 cm.

Cotation : 10 points par rondelle entière.

Epreuve 4 : Vitesse et épaisseur des rondelles (max 500 points).

Dans un tronc d'épicéa de 4m de long et plus ou moins 35 cm de diamètre, posé sur des supports, le concurrent doit, à l'aide d'une tronçonneuse normale, frein de chaîne enclenché lors des déplacements, découper 5 rondelles par dessus coté gros bout, et 5 rondelles par dessous coté fin bout. 10 rondelles au maximum seront prises en compte et passées dans un gabarit

Pénalisation :

3 points par seconde.

Epaisseurs : 1cm : 0 point,
 2cm : 10 points,
 + de 2cm : 30 points.

Rondelle manquante ou non entière :
50 points.

EPREUVES FINALES DEBUTANTS

Remise des dossards pour les épreuves finales du dimanche : le samedi 15 septembre à 18h 00 sur le site du Domaine Francopole (ancienne ferme de Harze).

Ordre de passage pour la finale :

Les dossards impairs commenceront la première moitié des épreuves, les pairs la seconde moitié des épreuves.

Les épreuves débuteront le dimanche matin à 9h00 à sur le site du Domaine Francopole (ancienne ferme de Harze) route de la ferme de Harze 390, (Adresse GPS : route du Cronchamps, 390) à 4970 Ster-Francorchamps.

Les épreuves débuteront le dimanche matin à 9h00.

Epreuve combinée 1 : pelage, découpage, fendage

Le concurrent recevra un bois de 4 m de long sur +/- 20 cm de diamètre.

Il devra :

- 1) Peler le bois entièrement à l'aide d'une rasette.
- 2) Couper, à l'aide d'une tronçonneuse, le bois en 8 de manière à obtenir des rondins de minimum 40 cm.
- 3) Fendre chaque rondin en 2 et sur toute sa longueur à l'aide d'une hache ou d'un merlin.
- 4) Disposer les 15 morceaux parallèlement un à côté de l'autre.

Le chrono débutera au top départ et s'arrêtera dès que le concurrent fera signe qu'il à terminé le rangement des bûches.

Points maximum pour l'épreuve : 1200

Pénalités :

- 2 points/seconde
- 5 points/rondins de moins de 40 cm
- 2 points/cm² d'écorce restante
- 25 points/morceau mal fendu ou non conforme
- 50 si les bûches ne sont pas rangées.

Epreuve 2 : Vitesse à la tronçonneuse (max 1000 points)

Le concurrent doit découper dans un tronc couché sur des supports (environ 1,20m de circonférence) des rondelles entières. La découpe se fait aux deux extrémités du tronc en commençant par le gros bout.

La découpe se fait :

Au gros bout : 5 rondelles entières de bas en haut sur une longueur totale de maximum 25 cm

Au petit bout : 5 rondelles entières de haut en bas sur une longueur totale de maximum 25 cm

Avant l'épreuve le concurrent sera autorisé, suivant l'avis des juges, à redresser la coupe en une seule rondelle. Il ne sera pas tenu compte des nœuds.

Pénalisations : 10 points par seconde

Dépassement de repère : 50 points par repères

Rondelle manquante ou incomplète : 50 points

Epreuve 3 : Vitesse avec scie à main

Temps donné : 5min

Au moyen d'une scie à main, le concurrent doit découper le plus grand nombre possible de rondelles entières.

Cotation : 10 points par rondelle entière

Epreuve 4 : Adresse avec scie à moteur (max 1000 points)

Le concurrent dispose d'un bois d'épicéa de 100 cm de haut et de 13 à 15 cm de diamètre. Le bois sera donc posé verticalement sur le sol mais ne pourra être fixé. Le guide et la chaîne sont placés séparément sur le sol, à coté de la tronçonneuse. Le concurrent est placé avant le départ, à coté de son emplacement de montage. Au signal, le concurrent effectuera les opérations suivantes :

1. Remonter le guide et la chaîne ; les deux écrous doivent être fixés complètement à la machine, ainsi que le protège pignon d'origine.
2. Découper 3 rondelles entières qu'il empile sur le bois, avec le guide de la scie.
3. Découper deux entailles verticales en conservant une tranche verticale centrale de 3 centimètres d'épaisseur maximum et de minimum 50 cm de long.
4. Découper horizontalement le bois aux extrémités des découpes verticales de façon à ne laisser subsister que la tranche verticale centrale. Les rondelles ne peuvent pas tomber.

Attention : Cf. § 6 (Tronçonneuse) du règlement, mis à par un raccourcissement du guide aucune autre modification ne pourra être apportée à celui-ci.

Pénalisation

1. Temps : 3 points par seconde
2. Rondelle manquante et non empilée : 25 points par rondelle
3. Tronc renversé ou touché par un autre élément que la tronçonneuse 100 points
4. 50 points si la planche a plus de 3 cm d'épaisseur
5. 100 points si la mortaise n'a pas 50 cm de longueur (2 côtés).
6. 200 points si la mortaise n'est pas restée debout

Reprise des épreuves à 13h30.

Epreuve 5 : Façonnage d'une planche (Max 1.200 points)

Le concurrent dispose d'un tronc de 1 m de hauteur et de 30 cm de diamètre posé à même le sol. Il devra en extraire une planche de 2 cm d'épaisseur et de 8 à 10 cm de largeur sur une longueur de 80 cm en passant par le centre.

Aucun guide d'épaisseur et aucun marquage au préalable sur le bois ne sera toléré.

Pénalisation :

1. 5 points par seconde
2. 100 points si la planche à plus de 2 cm d'épaisseur
3. 100 points si la planche à moins de 8 cm et plus de 10 cm
4. 100 points si le cœur n'apparaît pas sur la planche
5. 50 points si la planche ne tient plus sur le socle en fin d'épreuve

Epreuve 6 : Equilibre avec tronçonneuse

Le concurrent apportera un bois en épicéa d'une hauteur de 100 cm et d'un diamètre de 13 à 15 cm.

Il s'agit de couper le plus grand nombre possible de rondelles entières dans un bois placé verticalement sans fixation et de les empiler sur celui-ci au fur et à mesure de la découpe. Seul le guide de la tronçonneuse est autorisé pour tenir et empiler les rondelles. Si la pile s'écroule, le concurrent ne peut pas continuer la découpe et les rondelles sont comptées. Toutefois, le concurrent peut recommencer une nouvelle pile, mais les rondelles coupées lors du premier essai (pile écroulée) sont écartées. Chaque rondelle doit être entièrement découpée et d'un seul côté. Dans le cas où le concurrent recommence la découpe il doit écarter lui-même les rondelles tombées à plus de 3 m du bois. Si les rondelles ne sont pas écartées le concurrent ne peut en aucun cas recommencer la découpe.

Durée de l'épreuve : 10 minutes.

Attention : Concernant le guide de chaîne : voir § 6 (Tronçonneuses) du règlement général.

Cotation : Le concurrent reçoit 10 points par rondelle découpée.

Epreuve 7 : Epreuve composé (Max 1200 Points)

Le concurrent dispose de bois de 1 à 2 m de long et de grosseurs différentes. Ils sont disposés sur le sol. L'épreuve se déroule de la façon suivante, dans l'ordre choisi par le concurrent :

Gros bois : (1 m de long) à l'aide d'une tronçonneuse, le candidat doit fendre le bois en 8 parties sur 60 cm en passant par le centre

Petit bois : le concurrent doit découper avec une scie à main 5 rondelles entières.

Pénalisation :

2 points par seconde

50 points par portion ou rondelle non-conforme ou manquante.

Epreuve 8 : Lancer à la hache

Sur la cible de 0,50 m de diamètre et dont le centre se trouve à 1,50m du sol, chaque concurrent doit effectuer 3 lancers.

La cible se compose de cinq sections constituées d'un cercle central et de quatre anneaux concentriques de 5 cm de large. Pour la cotation, il est tenu compte de la section touchée par la hache à laquelle est attribuée la valeur la plus élevée. La hache utilisée doit avoir 2 tranchants convexes de 15 cm maximum, peser au minimum 1,300 Kg et être lancée à une distance de 6 m. La longueur du manche sera de 60 cm au minimum.

Pour que le lancer soit valable, la hache doit rester figée dans la cible.

Cotation :

50 points au centre et ensuite valeurs décroissantes de 40, 30, 20 et 10 points pour les anneaux s'écartant du centre.

Epreuve 9 : Abattage à la cognée (max 1500 Points)

Chaque concurrent doit couper entièrement au moyen d'une cognée, un tronc d'épicéa ancré dans le sol et sans que l'entaille ne dépasse les repères fixés. Le tronc doit être abattu dans une direction imposée, matérialisée par des repères limites. Le tronc ne peut-être touché ni par le corps ni par la cognée plus haut que l'entaille.

Pénalisation :

Chronométrage : 2 points par seconde.

Entaille hors repère : 50 points par entaille.

Hors repères de direction imposée : 50 points.

Poussées irrégulières du tronc : 100 points par poussées.

Qualité de la coupe : 0 à 80 points (0 point = coupe parfaite suivant décision du jury).

Concours International et Championnat de Belgique de Bûcheronnage 2018

Bulletin de participation

DATE LIMITE D'INSCRIPTIONS

Débutants : 01.09.16

☐ A COCHER OBLIGATOIREMENT

Je soussigné.....

Né àle.....

Domicilié àcode postal.....

RueN°.....

1. Je m'engage à participer au **CHAMPIONNAT DE BUCHERONNAGE** (manche éliminatoire + finale) aux conditions du règlement ci-joint que j'ai lu et que j'entends respecter et que j'approuve par ma signature apposée ci-dessous (voir aussi autorisation parentale ci-dessous)
2. Je m'engage à participer au **concours artisanal (Prix Bonniverf)**, si je suis classé en ordre utile.
3. Je décharge de toute responsabilité l'ASBL «Attractions Forestières et Touristiques de Francorchamps» et je renonce à exercer quelque recours que ce soit contre cette dernière.
Par ma signature, je reconnais et admetts qu'en aucun cas, l'ASBL «Attractions Forestières et Touristiques de Francorchamps» ne pourra être tenue responsable de quelque accident, blessure, dommage que ce soit, corporel ou incorporel, matériel ou non, direct ou indirect, résultant ou pouvant résulter de ma participation au concours ou de la simple présence sur les lieux du concours.
De ce fait, je marque mon accord sur le fait que l'organisateur du concours ne pourra en aucune circonstance être tenue de répondre ou d'indemniser un dommage subi par un participant lors des épreuves, de la remise des prix ou des festivités de clôture du concours, tout participant renonçant dès et par son inscription, irrévocablement, sans exception ni réserve, à exercer un quelconque recours contre l'ASBL «Fêtes Forestières».
4. Je déclare être personnellement assuré en responsabilité civile au travers d'une police souscrite auprès d'une Compagnie d'assurance agréée.

Je verse au compte BE08 0682 0079 8313 de Attractions Touristiques et Forestières à Francorchamps les frais de participation de cette compétition qui s'élèvent à 15 €

Fait à, le..... 2018

Signature

Le présent bulletin doit être retourné dûment complété et signé à l'adresse suivante
BARATA Michel Hédomont 9 E B – 4960 Malmedy

avant le 01/09/2018 pour les professionnels et pour les juniors. Le versement doit être effectué à cette même date.

Les concurrents mineurs d'âge doivent faire remplir la déclaration reprise au verso. La signature doit dans ce cas être légalisée par le bourgmestre de la commune du déclarant.

Prix Laury Bonnivert
Concours artisanal de sculpture à la tronçonneuse doté du prix
National de la Presse

Date

Le dimanche 16 septembre 2018 dans le cadre du championnat de Belgique de Bûcheronnage le concours doté du prix Laury Bonnivert se déroulera dès 17 h sur le site du Domaine Francopole (ancienne ferme de Harze) route de la ferme de Harze 390 (Adresse GPS : route du Cronchamps , 390) à 4970 Ster-Francorchamps.

Jury

Le jury est composé des personnalités et des membres de la presse parlée ou écrite, présents aux manifestations.

Participants

Les concurrents sont sélectionnés de la façon suivante : priorité sera donnée aux concurrents ayant participé aux épreuves éliminatoires. Les candidats seront sélectionnés suivant l'ordre du classement final des éliminatoires. Les finalistes devront obligatoirement participer. En cas de refus, une pénalité de 250 points sera déduite des épreuves finales. 10 à 20 concurrents seront retenus ; si ce nombre n'est pas atteint, d'autres candidats pourront s'inscrire à ce concours. Tous les concurrents peuvent s'inscrire.

Objet du concours

Chaque concurrent doit, dans un temps donné et sans aide extérieure, confectionner un objet qui correspondra à un thème libre. L'objet aura un caractère utilitaire ou artistique. Le concurrent doit utiliser la scie à moteur. Exception est faite toutefois pour les forages destinés à la fixation des pieds ou autres assemblages qui peuvent être réalisés au moyen d'un vilebrequin ou d'une foreuse à moteur.

Bois à utiliser

Toutes les essences peuvent être utilisées pour le concours à condition que la grume n'ait subi aucune préparation préalable. Le bois doit être fourni par le concurrent. Toutefois, comme les années antérieures, le comité organisateur mettra à la disposition des concurrents un certain nombre de morceaux de troncs d'épicéas (env. 1 m à 1,25 m de circonférence et 0,80 m de long). S'il y a lieu, ceux-ci seront attribués d'après l'ordre d'inscription des candidats.

Aucune pièce ne peut être préparée préalablement au concours.

En cas de fraude, le candidat sera directement éliminé de l'épreuve.

Matériel

Pour l'exécution de cette épreuve, chaque concurrent peut disposer de plusieurs scies à moteur d'une seule marque. Les mêmes machines peuvent être d'origines ou modifiées.

Durée

La durée de l'épreuve est de 45 minutes.

Une pénalité de 250 points sera comptabilisée pour la non-participation.